

LA GODILLOSE

LES 15 & 16 JUIN 2019

Une marche de 1 à 125 kilomètres vous est proposée sur un circuit mi-chemin, mi-route autour de Bonneval 28800 (situé sur la RN 10 entre Chartres et Châteaudun).

Une épreuve originale à ajouter à votre palmarès. Venez relever ce défi.

Distance et allure libres selon les possibilités de chacun.

Ravitaillement, logistique et sécurité assurés par les organisateurs.

**Rendez-vous à partir de 10 h 30 pour la remise des dossards
sur le parking
du magasin Market
à BONNEVAL**

DÉPART 13 h 00

**Possibilité de prendre un départ à 20 h précises à la salle des fêtes
de MESLAY LE VIDAME (pour 80 km env.).**

Se présenter ½ h avant pour retirer dossard et feuille de route.

RECOMPENSES et TOMBOLA

Le dimanche à 15 h salle des fêtes de BONNEVAL.

En plus du diplôme, des récompenses seront attribuées.

**Des marcheurs se verront remettre un lot par tirage au sort parmi les dossards
(présence obligatoire dans la salle).**

Inscriptions avant le 11 juin 2019

Le prix du repas est dissocié de celui de l'inscription :
Inscription : 16 € par adulte et 8 par enfant (de 12 à 18 ans)
Repas : 3 €.

Possibilité de s'inscrire sur place à partir de 10 h 30

Clôture à 12 h (impérativement) :

Tarif différent :

. adultes : 20 €

. jeunes de 12 à 18 ans : 10 €

repas : 3 €.

✉ LA GODILLOSE – B.P. 28 – 28800 BONNEVAL

☎ 06.03.12.21.73 – Jean-Luc PESCHETEAU

www.lagodillose.fr

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

- La distance est libre et à parcourir selon les possibilités de chacun sur un circuit balisé et fléché.
- Le dossard et la fiche de route sont à retirer **sur le parking à l'entrée du supermarché Market le samedi 15 juin 2019 de 10 h 30 à 12 h 30.**
Départ de l'épreuve à 13 heures.
- **Le repas du soir est organisé à la salle des fêtes de MESLAY LE VIDAME.**
- **Les personnes ne pouvant prendre le départ à 13 h 00 auront la possibilité de prendre à 20 h 00 précises un autre départ**

à la salle des fêtes de MESLAY LE VIDAME.

- La fiche de route devra être tamponnée dans chaque commune de passage.
- **Arrêt obligatoire de l'épreuve, dimanche 16 juin 2019 à 13 heures.** Il est prévu un véhicule de ramassage pour les marcheurs qui sont encore sur le circuit.

Inscription individuelle :

- Les bulletins d'inscription devront être remplis complètement sous peine de ne pas être pris en compte.
- Il est possible de participer en relais.

Sécurité :

- Les licenciés en Fédération Française de Randonnée Pédestre sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux non-licenciés de prendre toutes précautions tant au niveau médical que responsabilité civile. LA GODILLOSE n'étant pas une compétition, il incombe à chaque participant de ne pas dépasser ses capacités physiques.
- Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé dissimulé lors de l'engagement.
- **Les enfants de 12 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte (une attestation du tuteur légal désignant un accompagnateur responsable sera exigée).**
- Le port d'un gilet de sécurité avec bandes rétro-réfléchissantes et d'une lampe torche sont obligatoires pour la marche de nuit. L'absence de ces équipements conduira les organisateurs à l'exclusion des marcheurs.
- Si le service médical juge l'état de santé d'un des participants incompatible avec la poursuite de la randonnée, il pourra l'obliger à abandonner. Notre responsabilité ne saurait être engagée si l'intéressé refuse cette décision.

- Nous dégageons toute responsabilité pour les personnes circulant sur le circuit et non inscrites officiellement, ainsi que pour toute dégradation, perte ou vol.
- Des secouristes de la Croix Rouge, et des bénévoles assureront la sécurité tout au long

Ravitaillement :

- Des points de ravitaillement sont prévus sur le parcours dans chaque commune (nourriture, boissons, salle de repos et soins). Ils sont réservés seulement aux participants (médication personnelle à prévoir).

Abandon :

- En cas d'abandon en cours de parcours, **la feuille de route, après avoir été tamponnée, devra être déposée avec le dossard au point accueil de la dernière commune traversée, sous peine de ne pas être enregistré** ; un diplôme vous sera délivré sur demande.
- **le retour au point de départ ou à votre véhicule sera assuré.**

Impératifs :

- Il est impératif de **respecter le code de la route et les arrêtés municipaux**. Chacun est responsable de sa sécurité.
- Il y a **interdiction de courir** sous peine d'exclusion.
- Vous **devez respecter l'environnement et la nature** (sacs poubelles prévus près de chaque ravitaillement).

Informations diverses :

- Un suivi par VTT est autorisé à partir du repas à MESLAY LE VIDAME.
- Le transport des vêtements de change sera assuré (à condition qu'il soit mis dans un sac étiqueté au nom du propriétaire, avec le n° de dossard). Ils seront disponibles au repas du soir à MESLAY LE VIDAME.
- Des véhicules «fringale et bobos » suivront la randonnée.

- Toutes contestations, litiges ou manquements au règlement seront tranchés par les organisateurs, et deux marcheurs tirés au sort parmi les participants.
- Les organisateurs se réservent le droit de faire connaître, avant le départ, toute modification ou ajout au règlement.
- Le respect des règles du déroulement de l'épreuve et du règlement général est une condition impérative pour la participation à La Godillose.
- Le non-respect entraînera automatiquement l'exclusion de la randonnée.

